



ARRÊTÉ DU MAIRE N°325/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route

Considérant l'organisation de la fête de la « Sainte Barbe » le dimanche 1er décembre 2024 par les sapeurs-pompiers sur la place de l'Orme, et pour la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie.

Considérant que le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la place de l'Orme

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place de l'Orme du samedi 30 novembre à 20h au dimanche 1er décembre 2024 à 12h.

La circulation sera interdite sur la place de l'Orme dimanche 1er décembre 2024 de 8h à 12h.

ARTICLE 2 La signalisation provisoire réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'organisateur.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 26 novembre 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

